Nº 10 — 26e Année — SIX PAGES : CINQ CENTIMES — Samedi 10 Janvier 1914

RÉDACTION : ROUBAIX, rue Denbenton, 28. TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS : Nord et Départements limitrophes : Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr. *Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance*

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF : Rue de Béthune, 27, à Lille (TÉLÉPHONE Nº 97)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Concours de Mots

ORGANISÉ PAR

Le « Progrès du Nord »

doté de

30.000 Francs de Prix

AUJOURD'HUI :

Lisez le 70e Feuilleton

Reconstituez le 70e mot

Découpez le 70e bon

Correspondance du Concours

Un lecteur assidu à Tourcoing. — Le mot nº 30 est ainsi composé: m + trois points + tait ; — le mot nº 57 : point + le + trois points + s.

M. L., abonné à Rang-du-Fliers. — Nous sommes d'accord.

E. G., rue de Verdun, hameau du Breuil, Wattrelos. — Remplacez le bon plutôt que de faire une rature, une surcharge ou un collage qui vous déclasseront.

Une lectrice M. D., à Wignehies. — 1º Même réponse que ci-dessus ; 2º impossible ; ces deux mots n'ont pas le même nombre de lettres.

M. D., rue de la Trinité, à Lille. — Les bons doivent être remplis à l'encre.

Mlle J. M., rue des Arts, à Roubaix. — Il était inutile de remplacer ces deux bons qui sont irréprochables.

A. J., à Bourbourg. — Il faut remplacer ce bon, les collages n'étant pas admis.

A. G., Hellemmes-Lille. — 1º Aucun inconvénient ; 2º Signalez cette situation à votre corps et conservez ces effets ; 3º Mº D. répondra à cette question un peu spéciale; suivez donc sa petite correspondance.

P. C., hôpital Bouville, à Berck-Plage. — Veuillez nous adresser mandat-poste de 3 francs.

P. D., rue Auber, à Tourcoing. — Lisez ainsi le mot 62 : r + point + v + point + es + deux points + rs.

LA TURQUIE est belliqueuse

Le courant antihellénique

Il est incontestable que l'état d'esprit qui règne en Turquie se modifie de jour en jour dans un sens alarmant.

On n'en découvre pas seulement le signe dans le fait par Enver bey, le nouveau ministre de la guerre, d'avoir rajeuni les cadres en fendant l'oreille à plus de 200 généraux et officiers supérieurs, ni de méditer la suppression du Conseil supérieur de la guerre.

Il est d'autres signes de l'état d'esprit belliqueux du gouvernement ottoman.

Le précédent de la reprise d'Andrinople obsède le ministère, et ce n'est pas la présence d'Enver pacha dans les conseils du gouvernement qui diminuera, on le pense bien, la force de ce précédent.

Tous les ministres font des déclarations pacifiques. Mais tous disent aussi : « Nous ne laisserons pas Chio et Mitylène aux Grecs ».

Cette contradiction apparente s'explique par la conviction que les îles pourront être reprises par un coup de surprise, en profitant d'une absence de la flotte grecque, et qu'une fois les Turcs dans la place, cela se passera comme pour Andrinople.

Les milieux dirigeants veulent, en d'autres termes, créer une fois de plus un fait accompli, qu'ils espèrent imposer à la Grèce et à l'Europe, comme ils ont imposé à la Bulgarie et à l'Europe le précédent d'Andrinople.

Il est facile de montrer que ce raisonnement est spécieux. Mais c'est celui du comité Union et progrès.

Un certain nombre de fonctionnaires ottomans viennent de signer un document par lequel ils s'engagent à cesser toutes relations commerciales avec les commerçants ou industriels hellènes, que ces derniers soient citoyens grecs ou sujets ottomans.

Dans tous les milieux, les plus grands efforts sont actuellement déployés pour fanatiser les éléments turcs contre les Grecs. On en constate déjà les résultats.

On a, par exemple, déclaré la guerre aux allumettes qui sont vendues au profit des établissements grecs — où d'ailleurs les Turcs reçoivent des soins gratuits. La semaine dernière, plusieurs Turcs sont entrés dans une boutique arménienne où l'on débite de ces allumettes. Ils s'en emparèrent, et après avoir grossièrement insulté les vendeurs et la nation grecque, les détruisirent toutes.

A Kadikeui, le boycottage antigrec a commencé de façon intensive. Il y a quinze jours, on a souillé d'encre toutes les églises grecques et l'archevêché. La métropolite de Chalcédoine a reçu une lettre d'injures et plusieurs notables grecs ont été menacés de mort.

Le Contribuable à M. Caillaux

Monsieur le Ministre,

J'ai été bien élevé. Tout enfant, on m'a appris qu'un ministre des finances était un être redoutable et mystérieux et qu'il fallait le respecter à l'égal d'un dieu, car tant plus il veut d'argent, tant plus on doit lui en donner. C'est mon père qui me donnait ces bons conseils, Monsieur le Ministre, et même, je me souviens qu'un jour — c'était le premier jour de l'année — le brave homme m'embrasse sur les deux joues avec une émotion inusitée et me dit : « Ah ! mon pauvre petit, quelle misère c'est que de nous. Voilà-t-il pas que le fisc m'a tout pris et que tu te brosseras d'étrennes cette année ! » Monsieur le Ministre, on a beau avoir vieilli, ce sont là des choses qu'on n'oublie jamais. Qu'il y ait eu un jour en France un homme, un ministre des finances assez puissant pour empêcher mon père de m'acheter des étrennes, voilà qui me remplit d'effroi, de respect et d'admiration ! Oui, Monsieur le Ministre, je vous crains, je vous respecte et je vous admire. Et permettez-moi d'ajouter que jamais je ne vous ai craint, respecté et admiré comme depuis hier, jour mémorable où j'ai appris que vous alliez réaliser 50 millions d'économies. Ah ! si mon pauvre père vivait encore quelle joie ce serait pour lui. C'est pour le coup qu'il faudrait élargir les sabots de ses petits-fils ! Merci, Monsieur le Ministre, merci pour les économies, mais merci également et surtout pour l'exemple que vous nous donnez seulement voilà... Je viens d'expliquer votre méthode à ma femme. Je lui ai dit : « Ma bonne Joséphine imite M. Caillaux, et avec le boni j'achèterai des obligations. Comprends bien. M. Caillaux a des paiements à faire pour le ministère de l'intérieur. 11.178.000 fr. exactement. Eh bien, c'est très simple, il ne fait pas ses paiements. Les déloge du budget de 1914 il les reporte au budget de 1915 et comme il se doute un peu qu'en 1915 il sera ministre d'autre chose que des finances ou plus ministre du tout, il se frotte les mains. Veux-tu un autre exemple ? Il fallait créer de nouvelles Cours d'appel. M. Caillaux créera ces Cours d'appel, mais de façon à ce que la dépense s'inscrive sur le budget de l'an prochain. Encore une économie de près de cent mille francs, et en déménageant ainsi certaines dépenses d'une année à l'autre, au Commerce, à l'Agriculture et dans les divers services, il a économisé » un tas de millions. »

Voilà ce que j'ai dit à Joséphine ma femme, Monsieur le Ministre. Mais les femmes, voyez-vous, n'entendent rien aux questions de finances. Savez-vous ce qu'a fait la mienne ? Ah ! Monsieur le Ministre, j'en suis tout bouleversé... Samedi, j'ai touché ma semaine, comme d'habitude, 42 francs, et comme d'habitude j'ai donné les 42 francs à Joséphine, car moi, je ne bois jamais, Monsieur le Ministre. Eh bien, elle a refusé ma semaine. « Non, qu'elle m'a dit, le truc à ton Caillaux me suffit. Garde tes 42 francs, et dépêche-toi d'aller acheter des obligations. J'ai averti le boulanger, le boucher et le propriétaire, que tout ce que j'achetais cette semaine, je le paierai sur la paie de la semaine prochaine. En faisant ça de temps en temps, on sera vite riche. » Voilà ce que m'a dit Joséphine, Monsieur le Ministre, et j'ai eu beau lui expliquer que son système ne tenait pas debout, elle n'a rien voulu savoir. Je vais être obligé d'aller acheter des obligations avec mes 42 francs et de les vendre la semaine prochaine afin de payer mes fournisseurs. Et le plus rageant, Monsieur le Ministre, c'est qu'à chaque instant, au réveil, à midi, le soir au dîner, la nuit dans le lit, ma femme ne cesse de parler de la « maison à soi » qu'on achètera avec nos économies. « Il est épatant, ton Caillaux », qu'elle me répète à tout bout de champ... Ah ! les femmes, les femmes, Monsieur le Ministre !...

Veuillez agréer, etc.

DUFOUR, contribuable.

Pour copie conforme

MARTIN-MAMY.

AU JOUR LE JOUR

L'ÉVÊQUE CONVERTI

Il y a en ce moment en France peu de personnes aussi occupées que Nos Seigneurs les Evêques. Les uns, parmi lesquels, assure-t-on, le cardinal archevêque de Paris, sont tout à la rédaction de mandements aux fidèles où ils interdisent le fameux Tango et autres chahuts mondains qui nous viennent de l'Argentine, du Brésil et des Etats-Unis. Les autres, que les poses plus ou moins indécentes des danseurs et les chiffons et dentelles de leurs paroissiennes préoccupent moins, rassemblent un arsenal de mesures propres à interdire la messe aux habitants de villages qui ont le malheur (!) d'être administrés par des Municipalités républicaines. D'autres enfin, à qui la politique n'est pas non plus indifférente, sont à la recherche de la meilleure attitude — entendons la plus profitable — à observer dans la préparation des élections prochaines. A ce propos, il est particulièrement intéressant de signaler la récente conversion — mon Dieu, oui, tout arrive ! — de M. Sevin, archevêque de Lyon.

Farouche partisan, naguère, de l'Action française et adversaire déclaré de l'Action Libérale Populaire, dont la tactique lui apparaissait comme « un glissement à gauche », l'archevêque de Lyon trouve aujourd'hui qu'il est non seulement des accommodements avec le Ciel, mais encore avec l'Action Libérale Populaire — voire, avec la République !

Que va dire Monseigneur d'Orléans — il s'agit du prélat et non du prince patineur — lui qui déclarait tout net, il y a quelques semaines, la guerre à la République et à tous ceux qui, de près ou de loin, lui font risette ?

Mais le fait est patent et la lecture de la « Semaine Religieuse » du diocèse de Lyon ne laisse là-dessus aucun doute :

» Les catholiques, dit-elle, ONT INCONTESTABLEMENT LE DROIT D'ADHÉRER A LA RÉPUBLIQUE, *soit qu'ils tiennent ce régime pour le meilleur en lui-même ou pour le mieux approprié à nos mœurs et à nos temps, soit qu'ils estiment* QUE LE MOYEN *le plus efficace de combattre sa législation est encore d'accepter sa constitution.* POURQUOI LES MEMBRES DE L'A. L. P. N'USERAIENT-ILS PAS DE CETTE FACULTÉ ET NE S'UNIRAIENT-ILS PAS ENTRE EUX ? *Le programme qui leur est tracé en une circonstance particulière et pour une campagne déterminée est-il trop minimiste ou prête-t-il à quelque autre censure, qu'ils le modifient ; un programme n'est pas irréformable ».*

D'où vient que M. Sevin ait aussi soudainement changé d'opinion — ou de programme ?

C'est qu'il est allé à Rome, où, après avoir essayé sans succès de la manière forte pour étrangler la Gueuse, puis de l'intimidation pour renouer avec elle, on a résolu de la tâter à présent d'un doux enveloppement.

Il y a dans le passage, que nous avons cité, de la « Semaine Religieuse » de Lyon, quelques mots qui sont toute une révélation : « Soit qu'ils estiment QUE LE MOYEN *le plus efficace de combattre sa législation... »*

Malheureusement M. Sevin ressemble — je vous demande humblement pardon, Monseigneur, de cette comparaison — à cet ours qui lançait sur la face de son maître un pavé pour tuer une mouche audacieuse. Il a éventé la mèche.

Il peut retourner à Rome, on ne lui fera plus de confidences.

CH. DE LA RUE.

PETITS PAPIERS

Maintenant que Sainte-Cécile, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas, Noël et le Jour de l'An sont passés, il est temps de songer au Mardi Gras et à la Mi-Carême. En vérité, je vous le dis, cette nécessité s'impose. Car nous sommes un peuple qui s'amuse beaucoup. Notre gaieté, il est vrai, rappelle souvent celle des chevaux de corbillard, mais il est entendu que nous nous amusons énormément.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas prématuré de parler de la Mi-Carême. Une note officielle de la Mairie de Lille nous faisait savoir hier soir que « le jury du concours de Carnaval de la Mi-Carême se réunira à l'Hôtel de Ville, le lundi 12 janvier, à l'effet d'examiner le règlement du concours qui aura lieu le 22 mars prochain ». Et de Dunkerque jusqu'à Valenciennes, dans toutes les Mairies de toutes les communes du Nord et du Pas-de-Calais, on va commencer à s'occuper de l'organisation de la chienlit annuelle.

Et comme malgré tous les comités et tous les concours, nous revoyons tous les ans, des messieurs entre deux âges se promener avec un faux-nez et un pardessus à l'envers et de vieilles dames déguisées en bébés nous assisterons encore cette année à ce défilé lamentable sous la pluie et dans la boue. Jusqu'à une heure très avancée de la nuit, des gens, d'une petite voix flûtée, diffameront leur prochain et se diffameront entre eux, sous prétexte « de s'intriguer ».

Et nous nous jugerons très spirituels.

Nous ne sommes heureusement spirituels de cette façon-là qu'une fois par an !

GAUTIER-GARGUILLE.

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

LES BAVARDS

S'il est un fléau qui sévit d'une façon cruelle chez nombre d'élus du suffrage universel, et, en particulier, chez nombre de députés, c'est bien la démangeaison de parler. De tous côtés on leur dit : « Assez de bavardages ! Donnez-nous des actes et non des phrases. On ne vous a pas envoyés au Parlement pour vous tailler une notoriété personnelle ni pour vous faire une réputation de beaux parleurs. Le peuple vous a confié le mandat de le représenter pour voter des lois, des lois utiles et nécessaires. » Et cependant le flot des discours monte, monte toujours.

LES DISCUSSIONS DU BUDGET

Les discussions du budget donnent en particulier naissance à d'interminables discours ; au cours de l'étude du budget de 1913, les Ministres, le Président de la commission, le rapporteur général, n'ont cessé d'adjurer les députés d'être brefs, mais, hélas ! aucun orateur n'a tenu compte de leurs sages conseils, pas un n'a retranché un mot des paroles qu'il avait résolu de prononcer. La manie de parler est devenue une véritable maladie pour certains élus, et l'on a vu, dans une des séances du mois de juillet dernier, un député, occuper la tribune pendant plus d'une heure, pour dire qu'il voterait sans hésitation la proposition en discussion.

Si encore ce flux oratoire, débordant et encombrant, servait à quelque chose, mais il est absolument inutile. M. Jaurès, qui appartient à un parti qui tient le record quant au nombre et à la durée des discours, M. Jaurès lui-même, faisait remarquer lors de la dernière discussion du budget, dans la séance du 17 février, qu'après une année de paroles, de discours, de motions, le budget sortait des délibérations de la Chambre, tel à peu près que l'avaient présenté le Gouvernement et la Commission, et le Ministre des finances ajoutait : « Je constate, en effet, qu'après 60 séances et 600 discours (l'on n'était qu'en février et le budget n'a été voté qu'en fin juillet), l'ensemble des modifications apportées par la Chambre au budget se réduit à une correction de 340.000 francs sur un total de 4 milliards 640 millions ! »

FACHEUX ERREMENTS

Ce qui éternise cette malheureuse discussion du budget, c'est l'habitude prise, depuis quelques années, d'y introduire, sous forme d'amendements ou de projets de résolution, les questions les plus disparates n'ayant d'ailleurs, la plupart du temps, aucun rapport avec le bilan des recettes et des dépenses. C'est ainsi que dans la loi de finances, on introduit des amendements et parfois des propositions de loi relatifs à la réforme de la magistrature, à la réforme judiciaire, à l'instruction publique, à l'assistance publique, à l'assistance, à la pêche, à la chasse ! Si l'on persiste dans cette façon d'agir, les lois de finances finiront par se substituer à tous les codes, pour le plus grand dommage des justiciables. Il serait grand temps d'adopter d'autres procédés de travail.

LIMITATION DE LA DURÉE DES DISCOURS

La Chambre a limité, lors de la dernière discussion du budget, à vingt minutes la durée des discours, mais cette règle n'a pas été appliquée, le Président de la Chambre, qui est l'élu de tous les députés, ayant tout intérêt à ne pas les froisser, à ménager leur amour-propre. Sans doute, la clôture peut être demandée, mais, sous prétexte de parler contre la clôture, le député qui a un discours rentré ne manque pas de le placer. Cette limitation ne serait d'ailleurs qu'un remède insuffisant, si l'on ne vote pas les mesures nécessaires pour empêcher les orateurs de prendre plusieurs fois la parole, dans une même discussion, sans quoi ils nous serviront des discours fractionnés dont la durée totale pourrait être supérieure à celle des discours actuellement prononcés en une fois. Notons en passant une autre manière d'allonger la discussion, l'explication du vote ! Comme si ces explications pouvaient avoir une importance quelconque, le vote seul comptant ! Il faut cependant que la discussion du budget de 1914 soit courte, sans quoi il ne sera pas voté avant la fin de la législature ; la Chambre ne pourrait-elle pas adopter exceptionnellement à son sujet des mesures propres à supprimer les interventions inutiles ou tout au moins à limiter leur durée? L'expérience faite pourrait rendre le plus grand service aux législatures futures.

BERTAL.

France et Italie

Une interview de M. Doumergue

Le *Messaggero*, de Rome, publie les déclarations suivantes que M. Doumergue, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, a faites au correspondant parisien de ce journal et dont voici les principaux extraits :

« J'espère que les problèmes en suspens devant l'Europe seront résolus selon les règles de la justice et de l'humanité, en tenant compte des intérêts particuliers des diverses puissances.

» Les peuples et les gouvernements sont hostiles à tout conflit et les groupements actuels des puissances n'ont pas d'autre but que de maintenir la paix.

» Les amitiés et les alliances servent à résoudre dans un esprit de cordialité et de conciliation les divergences passagères qui se manifestent.

» Le gouvernement français est inspiré, à l'égard de l'Italie, de sentiments de cordiale amitié, qui n'ont pas varié ; et son plus vif désir est que la presse des deux pays aide les deux gouvernements dans leur œuvre. »

Le projet scolaire et la situation politique EN BELGIQUE

Il n'y aura pas de grève parlementaire mais on en appellera à l'opinion publique et, peut-être, au roi.

Il y a quelques semaines, au Comité radical lillois, M. Fulgence Masson, député libéral de Mons, faisait une conférence sur la question scolaire en Belgique. Nous sommes trop près de ce pays et beaucoup d'habitants de notre région y ont assez d'intérêts pour que nous ne prêtions pas toute notre attention à une lutte d'ailleurs particulièrement intéressante au point de vue de la défense laïque. Aussi reproduisons-nous la lettre qu'adresse au « Temps » son correspondant particulier à Bruxelles, M. Roland de Marès, rédacteur en chef de l' « Indépendance Belge » :

La Chambre a repris ses travaux, et la discussion du projet scolaire a été maintenue en tête de l'ordre du jour. On a donc continué l'examen de l'article 14 du projet, les orateurs de gauche s'appliquant à discuter tous les détails, à défendre leurs amendements et à mettre en lumière le caractère essentiellement politique dans lequel cette réforme scolaire a été conçue. Du train dont on va, nul ne pourrait dire quand ce débat prendra fin ; et comme la session sera relativement courte, des élections législatives devant avoir lieu au mois de mai, on se demande comment les projets importants qui doivent être réalisés avant cette époque pourront être examinés et votés en temps utile.

Parmi ces projets, il en est dont le caractère social justifie l'urgence : tels le projet d'institution d'une société nationale des habitations et logements à bon marché, le projet relatif à la limitation du travail des machinistes d'extraction dans les charbonnages, le projet modifiant la loi de 1889 sur le travail des femmes, des adolescents et des enfants ; enfin il y a la sérieuse question des assurances sociales dont le gouvernement a promis l'examen.

En outre on annonce un grand débat sur la situation au Congo, débat d'autant plus attendu que le roi vient d'attirer officiellement l'attention sur la nécessité de reviser la charte coloniale. M. Vandervelde, au nom du groupe socialiste, a proposé de consacrer des séances spéciales à l'examen et au vote des lois sociales ; mais en admettant que des séances du matin — généralement très peu suivies au Parlement belge — soient organisées spécialement dans ce but, la Chambre n'en aura pas moins beaucoup de peine à accomplir toute sa tâche avant l'ouverture de la période électorale. Aussi les gauches demandent-elles que le débat scolaire soit suspendu et qu'on engage immédiatement le débat sur la question coloniale, d'une importance capitale pour la Belgique. La droite, elle, entend faire aboutir coûte que coûte le débat scolaire, qui a déjà pris une partie de la session ordinaire dernière, toute la session extraordinaire du mois d'octobre et toute la session ordinaire nouvelle depuis le second mardi du mois de novembre.

Le parti catholique veut que la réforme scolaire en faveur de l'enseignement libre confessionnel, point essentiel de son programme, soit réalisée avant de se représenter devant le corps électoral, car étant donnée l'impression produite dans beaucoup de milieux par les nouveaux impôts, il se pourrait que la majorité catholique ne fût plus en mesure d'imposer le vote du projet scolaire après les élections du mois de mai.

De part et d'autre, on s'en tient donc irréductiblement aux positions prises dès le début, les catholiques soutenant la thèse de l'égalité de traitement pour l'école libre et pour l'école publique, les gauches soutenant que la Constitution n'impose des charges à l'Etat qu'en ce qui concerne l'enseignement officiel. On fait observer à gauche que le projet du gouvernement va au delà de l'égalité de traitement pour l'enseignement officiel et l'enseignement libre, et qu'il avantage ce dernier, auquel il reconnaît les mêmes droits qu'au premier, mais sans exiger de lui les mêmes garanties. M. Maurice Lemonnier, député libéral de Bruxelles, a récemment établi un tableau assez curieux à ce sujet.

Il en résulte que si le projet actuellement en discussion est adopté et si les écoles libres confessionnelles sont subsidiées au même titre que les écoles publiques, l'Etat exigera que les instituteurs officiels soient Belges, diplômés, et que toute action politique leur soit interdite, tandis que l'Etat admettra que les instituteurs étrangers des écoles libres actuellement en fonctions continuent à y enseigner, que ceux ayant cinq années de service soient dispensés de tout diplôme, qu'aux autres instituteurs libres il soit accordé un délai de cinq années pour obtenir un diplôme et que les instituteurs libres soient des agents politiques, ce qu'ils sont par la force même des choses, leurs écoles étant des écoles de parti.

M. Maurice Lemonnier a fait ressortir également que l'Etat se réserve le droit d'inspection des écoles publiques, le droit de contrôler étroitement les instituteurs officiels, leur enseignement et les manuels classiques, tandis qu'il ne pourra contrôler ni l'enseignement, ni les instituteurs, ni les manuels classiques des écoles libres. L'instituteur officiel devra observer dans son enseignement la plus scrupuleuse neutralité ; il ne pourra attaquer ni les personnes ni les opinions politiques ou philosophiques, tandis que l'instituteur catholique aura toute liberté à cet égard et pourra franchement donner à son enseignement un caractère de propagande politique. Même au point de vue financier, soutient-on à gauche, l'enseignement libre sera sérieusement avantagé : en ce qui concerne l'école publique, l'Etat n'interviendra dans les grandes communes que pour la moitié dans les augmentations de traitement du personnel enseignant, tandis qu'il interviendra pour les trois quarts dans les augmentations de traitement du personnel enseignant des écoles libres ; l'Etat n'accordera aux grandes communes qu'un subside supplémentaire d'environ cent francs par classe pour les écoles publiques, tandis qu'il accordera des subsides de cinq cents et six cents francs par classe aux écoles libres.

Je cite ces quelques éléments du tableau dressé par M. Maurice Lemonnier parce qu'ils expliquent les raisons de l'opposition irréductible des gauches même aux dispositions secondaires de la réforme ; mais l'argument capital des libéraux est celui de l'inconstitutionnalité du projet, et cet argument-là ne produira tous ses effets que lorsque le vote sera acquis à la Chambre et lorsque le Sénat abordera à son tour la discussion du projet.

Du côté libéral, on a renoncé totalement à l'idée d'une grève parlementaire pour protester contre le vote d'une loi inconstitutionnelle. La grève parlementaire ne serait possible, en effet, que si libéraux et socialistes la décidaient de commun accord, mais les socialistes entendent dans ce cas lier la question scolaire à la question de la réforme électorale, ce que les libéraux ne peuvent admettre. Si la droite enlève le vote du projet à la Chambre, les gauches chercheront à provoquer une protestation formelle de l'opinion publique. Dans certains milieux, on met en avant l'idée d'un appel au roi, gardien de la Constitution, soit par un vaste pétitionnement, soit par une démarche collective auprès du souverain des mandataires de l'opposition.

Pour lutter contre la concurrence étrangère

Un projet d'organisation de l'Industrie Hôtelière

Les touristes, et particulièrement les touristes qui voyagent en France, ont bien de la chance. Les plus beaux paysages leur appartiennent, les villes de rêve que nous contemplons d'un œil nostalgique sur les affiches des gares ou sur l'écran des cinémas, et la mer et la montagne et les vallées et les bois.

Ils ont pour y « situer » leurs joies, des décors de luxe et d'enchantement, — palaces, flots bleus, valses lentes, tango, — et pour y promener leurs chagrins des cités d'oubli — grands parcs, allées à la française, où tout est douceur et harmonie.

Mais il manque quelque chose à leur bonheur, un rien : des hôtels propres et confortables. Est-ce à dire que la France manque d'hôtels, et pour employer le langage des prospectus, d'hôtels pourvus de tout le confort moderne ?

Que non pas.

L'industrie hôtelière a même réalisé, ces dernières années, de grands progrès. Mais il lui reste encore beaucoup à faire, si elle veut s'adapter aux exigences de la grande clientèle cosmopolite et lutter victorieusement contre la concurrence étrangère.

Voilà ce qu'a dit récemment à Paris, aux Etats-Généraux du Tourisme, avec la netteté et la précision qui lui sont propres, M. Labbé, inspecteur général de l'Enseignement Technique du Nord.

Mais M. Labbé, qui est un homme de ressources — il l'a prouvé en dotant l'Enseignement Technique du Nord d'une organisation admirable, que toute la France nous envie — ne s'est pas contenté de dénoncer notre infériorité en matière d'industrie hôtelière. Et comme il pense que la prospérité d'un hôtel est intimement liée à la valeur de son personnel, il a attiré l'attention de ses collègues sur la nécessité de créer un enseignement technique hôtelier.

LE PROJET DE M. LABBÉ

Il existe en Allemagne, en Autriche et en Suisse, a constaté M. Labbé, des écoles hôtelières qui doivent être excellentes si l'on se réfère aux résultats obtenus.

Résultats assez coquets, puisque le personnel des six cents hôtels qui jalonnent la côte de Toulon à Menton, est ainsi composé : 60 % Allemands ; 20 % Suisses ; 10 % Français ; 10 % Italiens.

M. Labbé, se basant sur ces résultats, a proposé la fondation d'une Ecole Hôtelière française.